



Documents d'information

SG/Inf(2018)21-final

6 juillet 2018

Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage¹ (2016-2019)

- Mise en œuvre du plan d'action

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

Introduction

Le présent rapport donne un aperçu de l'état de mise en œuvre, pour la période allant d'avril 2017 à avril 2018, du « Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) » dont les Délégués des Ministres ont pris note lors de leur 1249^e réunion (2 mars 2016). Le premier rapport de mise en œuvre (document SG/Inf(2017)21 final), dont les Délégués ont pris note le 14 juin 2017, couvrait la période allant de mars 2016 à mars 2017.

Au cours de ces deux premières années de mise en œuvre, le Plan d'action thématique a assuré une approche cohérente des travaux du Conseil de l'Europe en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage, contribuant ainsi à démontrer la capacité de l'Organisation à appliquer ses instruments et outils pour atteindre cet objectif, ainsi que l'engagement pris par les États membres de promouvoir l'inclusion des Roms et des Gens du voyage. Les principales avancées obtenues à ce jour incluent l'élaboration et l'adoption de nouvelles normes, comme la Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe, la réalisation d'examens par les pairs par le biais des travaux et rapports thématiques du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) et l'organisation d'activités de coopération et de renforcement des capacités dans le cadre de Programmes conjoints mis en œuvre avec la Commission européenne, notamment INSCHOOL, JUSTROM, ROMACT, et ROMACTED. Les États membres ont soutenu la mise en œuvre du Plan d'action thématique au moyen de contributions volontaires (Finlande, Allemagne, Grèce et Hongrie) et de la mise à disposition de personnel (Grèce, Pologne). L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont donné leur soutien politique à la mise en œuvre dudit plan d'action. L'Organisation a par ailleurs coopéré avec différents partenaires internationaux, dont l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH, l'OSF, l'ECMI et l'AIMH dans le cadre de la conduite de plusieurs activités.

Ce Plan d'action thématique a permis de renforcer l'engagement des divers secteurs du Conseil de l'Europe et la coopération entre eux, mais aussi d'accroître les synergies. D'autre part, il a concouru à la mise en œuvre du Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019).

Priorité n° 1 : Combattre les préjugés, la discrimination et les infractions à l'encontre des Roms et des Gens du voyage (« antitsiganisme »)

Objectif général : Faire en sorte que les Roms et les Gens du voyage s'intègrent dans les sociétés européennes en tant que citoyens titulaires de droits et de responsabilités à part entière

Objectif spécifique 1.1 : Renforcer la capacité à lutter contre l'antitsiganisme

- Lutte contre l'antitsiganisme

La lutte contre l'antitsiganisme étant l'un des principaux objectifs du Plan d'action thématique, une priorité particulièrement élevée a été accordée aux activités pertinentes.

L'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) qui œuvre, *inter alia*, à promouvoir les arts et la culture comme vecteur de promotion des droits de l'homme et de la compréhension interculturelle et combattre ainsi l'antitsiganisme et la discrimination contre les Roms, a été créé et est pleinement opérationnel. Le projet de statuts révisé a été adopté le 18 janvier 2017, lors de la 1275^e réunion des Délégués des Ministres. La réunion constitutive de l'IEACR en tant qu'association a eu lieu à Berlin en février 2017. L'Institut a ensuite été enregistré en tant qu'association de droit allemand par le tribunal compétent de Berlin en mai 2017 et officiellement inauguré lors d'un événement organisé dans les locaux du ministère fédéral des Affaires étrangères du gouvernement allemand à Berlin, en juin 2017.

La directrice exécutive de l'IEACR a pris ses fonctions en septembre 2017. En décembre de la même année, l'Institut a ouvert ses bureaux à Berlin et bénéficié de contributions financières du Conseil de l'Europe et du réseau Open Society Foundations (OSF). La première réunion régulière du Conseil de l'IEACR s'est tenue à Berlin, le 30 janvier 2018 (la représentante du Conseil de l'Europe au sein de cet organe est Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la Démocratie).

En janvier et février 2018, l'IEACR a mis en place un « programme international de sensibilisation culturelle » afin de présenter l'Institut à divers publics dans sept villes (Séville, Cracovie, Budapest, Prague, Rome, Bucarest et Berlin). En mars 2018, il a présenté l'exposition « Chefs d'œuvre roms cachés » organisée au Conseil de l'Europe, en présence du Secrétaire Général, d'ambassadeurs et de députés européens. Le 10 avril 2018, lors de leur 1313^e réunion, les Délégués des Ministres ont autorisé le Secrétaire Général à signer un mémorandum d'accord sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'IEACR. Ils ont également pris note du document d'information sur le mandat en vue de l'évaluation de l'Institut par des évaluateurs extérieurs.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 4 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « *Un Institut européen des arts et de la culture roms a été soutenu* ».

Au travers de la mise en œuvre de son Plan d'action pour la jeunesse rom, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a fait de la lutte contre l'antitsiganisme l'une de ses priorités. Dans ce contexte, « Miroirs – [le] Manuel pour combattre l'antitsiganisme par l'éducation aux droits de l'homme », déjà disponible en anglais, français, grec et russe, est désormais également proposé en bulgare et en hongrois. Une formation « Miroirs » sur l'antitsiganisme par la participation de jeunes roms, organisée au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg en septembre 2017, a permis de renforcer les capacités de 18 jeunes à lutter contre ce phénomène grâce à l'éducation aux droits de l'homme. Des formations régionales ont été dispensées à Chisinau (République de Moldova) en octobre 2017 et à Vilnius (Lituanie) en novembre 2017. Ces deux événements, soutenus par les acteurs concernés comme les conseils nationaux de la jeunesse et les gouvernements respectifs, ont offert aux jeunes roms et non-roms des possibilités uniques d'accroître leur compréhension de l'antitsiganisme et leurs capacités à le combattre. En coopération avec le Bureau national contre la discrimination et l'ONG Roma ONLUS (Italie), le Service de la jeunesse a organisé, en novembre 2017, un séminaire pour 23 jeunes roms et non-roms sur la lutte contre les discours de haine en ligne et l'antitsiganisme dont sont victimes les jeunes roms en Italie.

La coopération avec l'université d'Europe centrale (CEU) à Budapest, (Hongrie), s'est poursuivie en 2017 à l'occasion de l'université d'été sur des sujets en rapport avec l'élaboration de contre-discours à la discrimination et à l'antitsiganisme.

- Enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et travail de mémoire

Les travaux relatifs à l'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et à la mémoire de l'Holocauste des Roms continuent ; les fiches d'information pédagogiques sur l'histoire, la culture et la langue des Roms ont été révisées et mises à disposition en ligne.

L'équipe Roms et Gens du voyage, le Fonds pour l'éducation des Roms (FER) et l'Institut Georg Eckert ont contribué à un projet de recherche visant à analyser la représentation des Roms dans les programmes et manuels scolaires européens de l'enseignement secondaire. Le rapport sur les programmes a été finalisé en 2017, tandis que celui consacré aux manuels sera disponible au cours du second semestre 2018. Le projet s'achèvera fin 2018 et avec des recommandations aux responsables de l'élaboration des politiques éducatives sur la manière d'améliorer la représentation des Roms.

En novembre 2017, le Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) a effectué une visite thématique à Košice, (République slovaque), consacrée à l'enseignement de l'histoire des Roms, y compris de l'Holocauste de cette communauté, dans les manuels et les programmes scolaires. Les pays partenaires comprenaient la République slovaque, la Hongrie, la République de Moldova et la Roumanie. L'AIMH et l'OSCE/BIDDH ont aussi participé à la visite. Le rapport thématique du CAHROM a été présenté lors de 15^e réunion du CAHROM prévue à Athènes, Grèce, en mai 2018.

En novembre 2017, tout en adoptant le mandat du CAHROM pour 2018-2019, le Comité des Ministres a également chargé le comité ad hoc de préparer un projet de recommandation sur l'intégration de l'enseignement de l'histoire des Roms, y compris du génocide des Roms, dans les manuels et les programmes scolaires. Le projet de recherche mené par le Conseil de l'Europe, le Fonds pour l'éducation des Roms et l'Institut Georg Eckert ainsi que la visite thématique susmentionnée du CAHROM contribueront à l'élaboration de cette recommandation.

Une coopération plus étroite a été établie avec l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) : l'équipe Roms et Gens du voyage était représentée à la réunion plénière de l'Alliance ainsi qu'à celle de son Comité sur le génocide des Roms tenues à Genève en juin 2017 (le Conseil de l'Europe occupe désormais un siège permanent au sein de ce comité). L'équipe a par ailleurs participé au réseau de recherche du Arts and Humanities Research Council (AHRC) sur « les héritages du génocide rom en Europe » réuni à Liverpool (Royaume-Uni) en juillet 2017.

La Journée de commémoration du génocide des Roms (2 août) a été célébrée au Conseil de l'Europe lors d'une cérémonie organisée sur le parvis du Palais de l'Europe. Le site internet conjoint du CdE/BIDDH consacré à l'Holocauste des Roms a aussi été actualisé.

La deuxième édition du « Droit au souvenir : Manuel d'éducation des jeunes au génocide des Roms » a été publiée par le Service de la jeunesse en avril 2017 dans le cadre de son Plan d'action pour la jeunesse rom. Ce dernier soutient également l'Initiative de commémoration du génocide des Roms établie par les organisations de jeunesse rom, qui a permis de sensibiliser les jeunes européens à certaines thématiques liées à l'histoire des Roms, dont l'Holocauste et la mémoire des Roms, l'éducation aux droits de l'homme et l'antitsiganisme, et de renforcer leurs connaissances en la matière. Le dernier événement organisé le 2 août 2017 à Cracovie et Auschwitz-Birkenau (Pologne) a réuni quelque 380 participants de 14 États membres qui ont découvert et commémoré le sort des Roms pendant l'Holocauste, tout en faisant le lien avec les défis actuels posés par le racisme, la xénophobie et l'antitsiganisme.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 2 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les parties prenantes (professionnels du droit, services répressifs, organismes de promotion de l'égalité, organisations de la société civile, médias et citoyens) ont été sensibilisées à la discrimination à l'encontre des Roms dans ses dimensions actuelles et historiques ».

- Campagne de sensibilisation « Dosta ! Assez! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms »

Le dépliant et la boîte à outils Dosta! ont été réalisés en grec à des fins d'utilisation dans le cadre d'une formation sur la non-discrimination destinée à la police grecque et de la mise en œuvre, en Grèce, du programme JUSTROM. Ces supports ont également été traduits en géorgien en vue de futures activités de sensibilisation conduites au titre du projet « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et les discours de haine en Géorgie » mené par l'unité « Non au discours de haine et coopération » dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie.

Dans le cadre de la campagne Dosta!, un atelier, une action de sensibilisation et une exposition ont été organisés à Kumanovo (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »), à l'occasion des marches des fiertés roms qui ont eu lieu en octobre et novembre 2017. Des enseignants, des membres de la société civile, des ambassadeurs et des représentants de l'État et des collectivités locales y ont participé. Ces initiatives ont permis d'aborder les préjugés, les stéréotypes et la discrimination auxquels sont confrontés les élèves et étudiants roms dans le système éducatif afin de modifier la perception actuelle des Roms dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire de Kumanovo.

En vue de combattre le plus tôt possible l'intolérance et le racisme auxquels se heurtent aujourd'hui de nombreux Roms en Europe, une version de la campagne Dosta! adaptée aux enfants est prévue pour 2018-2019. Le concept sous-tendant l'élaboration d'une boîte à outils Dosta! destinée aux enfants a été préparé et validé avec la contribution de 70 enfants albanais, hongrois et espagnols, qui ont été consultés sur la manière de sensibiliser au racisme et aux préjugés à l'égard des Roms.

Un calendrier perpétuel Dosta! a été élaboré en anglais et agrémenté de textes courts et de visuels pour sensibiliser à la discrimination envers les Roms et les Gens du voyage dans la vie quotidienne.

Lors de la 33^e session du Congrès (Strasbourg, octobre 2017), le 6^e prix DOSTA! – Congrès pour les municipalités a été décerné à Şişli (Turquie), Volos (Grèce) et Gliwice (Pologne) pour leurs projets novateurs en faveur de l'intégration des Roms au niveau local (voir ci-dessous sous « Congrès »). Une brochure réalisée en anglais et en français a été distribuée afin de marquer le 10^e anniversaire du prix biennal Dosta ! Congrès pour les municipalités.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 2 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les parties prenantes (professionnels du droit, services répressifs, organismes de promotion de l'égalité, organisations de la société civile, médias et citoyens) ont été sensibilisées à la discrimination à l'encontre des Roms dans ses dimensions actuelles et historiques ».

Objectif spécifique 1.2 : Améliorer l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice

Le 17 octobre 2017, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe. Élaborée par le CAHROM en consultation avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et l'Unité pour l'égalité de genre, cette recommandation souligne la nécessité de faciliter l'égalité d'accès des Roms et des Gens du voyage à l'aide juridictionnelle ou à d'autres services juridiques gratuits et met en avant l'importance des modes parajudiciaires de résolution des conflits et de l'effectivité des voies de recours judiciaires. Une attention particulière est portée à la situation des personnes victimes de discrimination croisée comme les femmes et les filles, les jeunes et les personnes handicapées. La recommandation a été traduite en bulgare, finnois, grec, italien, monténégrin, roumain, serbe et espagnol, et largement distribuée, notamment aux participants de la visite thématique du CAHROM sur l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice, effectuée à Helsinki, Finlande, en mars 2018.

En 2017, la déclaration commune sur les expulsions de Roms et de Gens du voyage en Europe, adoptée par la Plateforme opérationnelle pour l'égalité des Roms (OPRE)² en juin 2016, a été distribuée aux collectivités locales albanaises, françaises et ukrainiennes, avant ou après des expulsions de Roms, afin de rappeler les normes internationales pertinentes en matière de droits de l'homme.

² Les partenaires de l'OPRE sont les suivants : le Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), le Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (REINDH), et le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet). La Commission européenne (DG JUST), le Bureau du Médiateur de l'UE, l'OSCE/BIDDH et le HCDH sont représentés aux réunions de la plateforme en leur qualité de partenaires associés.

La Plateforme OPRE s'est réunie à Paris en mai 2017 sous les auspices du Défenseur français des droits afin d'aborder notamment la situation des Roms (migrants) et des Gens du voyage en France, les mariages d'enfants et/ou forcés au sein des communautés roms, l'antitsiganisme et les discours de haine à l'égard des Roms, la ségrégation scolaire ou encore les mesures visant à empêcher les Roms tchèques et hongrois de se rendre au Canada.

La 5^e réunion de la Plateforme OPRE, qui sera accueillie par la Commission des droits de l'homme d'Irlande du Nord, à Belfast (Royaume-Uni), les 15-16 mai 2018 en tant que réunion conjointe avec la Plateforme sur les droits sociaux et économiques, abordera les problèmes liés à l'accueil des Gens du voyage et le droit au logement des Roms.

En Roumanie, l'un des objectifs du projet « Améliorer l'accès à la justice : une approche intégrée privilégiant les Roms et d'autres groupes vulnérables » est de mettre à l'essai des services d'aide juridique dans cinq bureaux d'assistance juridique – à Mures, Bihor, Dolj, Dambovita et Calarasi – afin d'en améliorer l'accès des communautés vulnérables, notamment des Roms.

Plus de mille personnes ont bénéficié de conseils juridiques ; des avocats des centres pilotes ont prêté leur concours dans 762 affaires. Le soutien fourni était spécialisé, abordait les procédures judiciaires ou les démarches administratives et couvrait des questions comme le droit de la famille, les prestations de sécurité sociale, le paiement des impôts, etc. Dans le cadre de ce projet, le Conseil de l'Europe a apporté un appui important au Conseil supérieur de la magistrature pour sensibiliser les groupes vulnérables ciblés, dont les Roms, et leur inculquer certaines notions de droit. Le Conseil de l'Europe a également formé 139 juges, avocats et représentants de la société civile, en s'attaquant aux stéréotypes, aux préjugés et à la discrimination auxquels se heurtent les personnes vulnérables, notamment les Roms, tout en faisant mieux connaître la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Objectif spécifique 1.3 : Développer les compétences et les connaissances des administrateurs et professionnels du droit

En 2017, l'accent a été mis sur la formation des professionnels du droit et du personnel des services répressifs ainsi que sur la fourniture de supports de formation adéquats.

Trois sessions de formation de formateurs sur la non-discrimination, destinées aux membres des forces de l'ordre, ont été organisées : une formation sur la lutte contre la discrimination et la traite des êtres humains dispensée à 30 responsables d'unités de police chargées de la lutte contre le racisme à Athènes, Thessalonique et Xanthi (Grèce, en juillet 2017) ; une formation sur la non-discrimination dispensée à 16 fonctionnaires de police bulgares (Sofia, Bulgarie, en novembre 2017) ; et une formation similaire dispensée à 23 fonctionnaires de police roumains (Bucarest, Roumanie, en décembre 2017).

Une session de formation de formateurs sur la non-discrimination pour les professionnels du droit et une autre pour 40 juges, procureurs et avocats ont eu lieu à Rome, Italie, en décembre 2017. Une formation sur les infractions motivées par la haine et la lutte contre la discrimination mettant l'accent sur les Roms (Gitanos) a été organisée à Madrid (Espagne), en février 2017 pour 75 membres de la police nationale de l'École de police et 10 gardes civils.

Les activités de formation menées en Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie ont également contribué à la mise en œuvre du Programme JUSTROM sur l'amélioration de l'accès des femmes roms à la justice. Les formations menées en Bulgarie, Roumanie et Espagne étaient financées par une contribution volontaire de l'Allemagne. Une partie d'une contribution volontaire du Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) a servi à financer deux sessions de formation sur la lutte contre la discrimination (en particulier à l'encontre des Roms) destinées au personnel pénitentiaire de Bulgarie. L'une s'adressait à 25 personnes travaillant au sein de la prison pour hommes de Sofia et l'autre à 25 membres du personnel de la prison pour femmes de Sliven. Ces deux formations ont été dispensées en

novembre 2017. Les supports de formation sur la lutte contre la discrimination et les normes des droits de l'homme ont été élaborés en anglais et en bulgare à l'intention du personnel pénitentiaire. Au total, une centaine d'agents pénitentiaires bulgares ont été formés à la lutte contre la discrimination (en particulier à l'encontre des Roms) dans les quatre prisons susmentionnées du pays.

Le manuel de droit sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux Roms et aux Gens du voyage a été traduit en bulgare, grec et roumain. Une boîte à outils du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la discrimination, destinée aux fonctionnaires de police, mettant en avant les normes de l'Organisation concernant les infractions à caractère raciste et la lutte contre la discrimination, en particulier à l'encontre des Roms, a été traduite en bulgare, grec et roumain. Des supports et un programme de formation sur la non-discrimination, les crimes racistes et les Roms ont été élaborés à l'intention de la police.

Un programme de formation exhaustif destiné aux professionnels du droit et consacré à la non-discrimination et la mise en œuvre de la loi et des mesures anti-discrimination a été mené en Albanie dans le cadre du programme conjoint CdE/UE « Renforcer l'efficacité du système albanais de protection des droits de l'homme et de lutte contre la discrimination ». La formation a été lancée pour un groupe de professionnels sélectionnés comprenant notamment des représentants du Bureau du médiateur, du Commissaire à la protection contre la discrimination (CPD), de l'ancien ministère des Affaires sociales et de la jeunesse et d'ONG, et s'est déroulée en partenariat étroit avec le projet régional « HELP dans les Balkans occidentaux et en Turquie ». Grâce à cette formation, plus de 30 représentants des institutions bénéficiaires ont pu approfondir leurs compétences et connaissances dans ce domaine. Outre cette formation, le projet a entrepris un examen des modules de formation de l'École de la magistrature, l'École des avocats, l'École albanaise de l'administration publique et l'Académie de police, ainsi que des procédures internes de l'Autorité des médias audio-visuels.

Au Monténégro, le Conseil de l'Europe a intensifié l'assistance fournie au ministère des Droits de l'homme et des minorités, et personnalisé les programmes de formation pour les membres de la Commission nationale chargée de la Stratégie nationale pour l'intégration sociale des Roms (2016-2020) composée de représentants des ministères d'exécution, du Conseil national des Roms et d'ONG roms. Ces programmes avaient pour objectif de renforcer les connaissances des participants s'agissant des normes pertinentes en matière de droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en mettant l'accent sur des exemples concrets de la manière d'appliquer ces normes dans les pratiques institutionnelles. Plus de 20 représentants des pouvoirs publics et militants roms ont ainsi été formés.

Les formations HELP sur les infractions motivées par la haine et les discours de haine ont également été lancées à l'intention des professionnels du droit en Bosnie-Herzégovine et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Des formations HELP sur la lutte contre la discrimination, dont le module consacré aux Roms, ont été mises en œuvre en Bulgarie et dans plusieurs pays du Partenariat oriental, comme l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldova. Le cours HELP sur la lutte contre le racisme et la xénophobie a été dispensé en Autriche, Croatie, France et Espagne.

Deux cent cinquante personnes ont participé à ces formations et près de 72 % d'entre elles les ont menées à bien.³

³ Les cours en ligne sont maintenant disponibles sur la plateforme E-learning de HELP (<http://help.elearning.ext.coe.int>). Le déploiement des cours HELP suivants se poursuivra dans le cadre de divers projets, par exemple HELP dans les Balkans occidentaux II ou HELP dans l'UE, et dans le cadre d'autres projets du Conseil de l'Europe utilisant les cours et la méthodologie HELP sur les thèmes suivants : lutte contre la discrimination (y compris un module sur les Roms) ; crimes de haine et discours de haine ; lutte contre le racisme, la xénophobie et la xénophobie.

Un guide et une brochure sur la lutte contre la discrimination destinés aux fonctionnaires de police ont été traduits en roumain, en romani ainsi que dans d'autres langues minoritaires. Quelque 300 exemplaires du guide et 800 du dépliant ont été distribués dans les centres de détention provisoire.

Dans le cadre du domaine de programme 32, « Service correctionnel et sanctions non privatives de liberté », un comité de suivi rom a été établi pour évaluer et contrôler la mise en œuvre des projets visant à améliorer la situation des Roms au sein du système correctionnel. Après deux visites d'évaluation effectuées en septembre 2017 à la prison et dans les établissements de police de Bacau, un rapport contenant diverses recommandations a été adressé au comité de suivi rom ainsi qu'aux autorités roumaines afin d'atteindre la limite de 10 % des fonds consacrés à l'amélioration de la situation de la population rom sur le budget total du domaine de programme « Service correctionnel » au titre du mécanisme financier norvégien pour 2009-2014.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation des résultats attendus n° 1 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les États ont été soutenus dans leur capacité à favoriser l'inclusion sociale des Roms et le respect des droits de l'homme » et n° 2 : « Les parties prenantes (professionnels du droit, services répressifs, organismes de promotion de l'égalité, organisations de la société civile, médias et citoyens) ont été sensibilisées à la discrimination à l'encontre des Roms dans ses dimensions actuelles et historiques ».

Priorité n° 2 : Présenter des modèles novateurs de politiques d'intégration des plus vulnérables

Objectif général : Donner des moyens d'agir aux plus vulnérables parmi les Roms et les Gens du voyage, et renforcer leur protection contre toutes les formes de discrimination

Objectif spécifique 2.1 : Renforcer l'auto-organisation des jeunes Roms et Gens du voyage et leur participation à la société

L'étude de faisabilité sur l'Académie des jeunes Roms, finalisée en avril 2017, examine les éventuels besoins, lacunes et défauts des formations formelles et non formelles en matière de leadership des jeunes Roms, et formule trois propositions sur les perspectives de l'Académie en termes de rôle, de résultats et d'impact à moyen terme. Fort de cette étude et des consultations menées auprès d'acteurs du secteur de la jeunesse et de Roms, le Service de la jeunesse a élaboré un concept révisé pour l'Académie, qui vise à renforcer le rôle des responsables de jeunesse roms dans les processus démocratiques. Des activités de collecte de fonds et de mobilisation de ressources sont en cours.

Un atelier national de formation sur la participation et l'auto-organisation des jeunes roms, a été organisé à Zagreb (Croatie) en novembre 2017 avec le soutien du Bureau croate des droits de l'homme et des droits des minorités nationales et le réseau de la jeunesse croate. Il a donné lieu à la création, par les 22 participants à la formation, d'une organisation de jeunesse rom d'envergure nationale.

Une réunion des représentants de réseaux et d'organisations de jeunes roms européens prônant et soutenant la participation des jeunes roms s'est tenue au Centre européen de la jeunesse de Budapest, Hongrie, en février 2018, dans le but de créer des synergies au sein du mouvement de la jeunesse rom. L'événement a permis d'analyser les difficultés et les besoins actuels au plan organisationnel des structures de jeunesse rom existantes et a défini des objectifs à moyen terme visant à renforcer la viabilité des organisations et réseaux qui œuvrent efficacement à une participation accrue et plus significative des jeunes roms à tous les niveaux, y compris au sein des structures du Conseil de l'Europe.

Lors de la semaine des Roms organisée par l'UE à Bruxelles en avril 2018, le Service de la jeunesse a organisé un événement intitulé « Les jeunes roms dans l'agenda politique européen post 2020 », qui a réuni les acteurs concernés du secteur de la jeunesse et des Roms, des députés européens et des représentants du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, afin de discuter de l'élaboration participative des politiques et de la participation des jeunes roms à d'éventuels instruments et mécanismes pour l'après 2020.

En 2016 et 2017, le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a apporté son soutien à une vingtaine d'activités pilotes, cinq activités internationales et neuf programmes de travail associant des participants roms et/ou consacrés à des questions relatives aux Roms.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 3 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les plus vulnérables des Roms ont été soutenus pour prendre une part active à la vie de la société, aidés par des associations dynamiques roms de la société civile ».

Objectif spécifique 2.2 : Mieux protéger les droits des enfants des Roms et des Gens du voyage

Le programme conjoint UE/CdE « Écoles inclusives : faire la différence pour les enfants roms » (INSCHOOL), mis en œuvre depuis mai 2017 en République tchèque, Hongrie, Roumanie, République slovaque ainsi qu'au Royaume-Uni, a pour objectif d'améliorer l'intégration sociale des Roms par la promotion de politiques et pratiques éducatives inclusives. Le projet a pour cible six écoles et un groupe de travail national par pays. De septembre à décembre 2017, des visites de lancement ont été entreprises dans les cinq pays bénéficiaires en coopération avec les ministères de l'Éducation ; des réunions d'information ont par ailleurs été organisées avec les représentations permanentes à Strasbourg et les services compétents du Conseil de l'Europe. Des travaux de recherche sur les systèmes éducatifs respectifs ont été menés et des fiches d'information par pays rédigées. Trois réunions du Conseil consultatif ont été organisées et la méthodologie de travail avec les écoles a été élaborée. Le site Web a été créé et du matériel promotionnel préparé, notamment des récits des ambassadeurs sur les écoles inclusives. En janvier 2018, des animateurs et des conseillers pédagogiques sélectionnés à l'issue de deux appels d'offres publics ont été formés à la méthodologie du projet. En février 2018, l'enquête de référence a été menée dans les écoles présélectionnées et la première réunion d'envergure nationale a eu lieu en Hongrie. Depuis mars 2018, les écoles retenues ont bénéficié d'un soutien pour concevoir et mettre en œuvre leur plan de développement d'une école inclusive ; parallèlement, des réunions ont été organisées au niveau national pour discuter des constats et défis.

Le programme conjoint INSCHOOL a été entrepris avec succès dans les cinq pays où il est mis en œuvre avec l'appui des acteurs nationaux concernés. La présentation du projet lors de la table ronde sur la lutte contre la ségrégation organisée par le ministère des Ressources humaines à Budapest (Hongrie) le 13 février 2018, a confirmé ce soutien. Par ailleurs, une équipe de 30 experts a été mise en place et préparée à aider les écoles à créer des environnements plus inclusifs. La sélection des écoles a été finalisée en mars 2018 sur la base des résultats de l'enquête de référence.

Le projet de formation d'enseignants par les pairs sur l'éducation inclusive, incluant des visites d'échange de professeurs (« projet REST »), a été poursuivi entre le Babington College, Leicester, Royaume-Uni, et des écoles de la République tchèque et de la République slovaque (en partie grâce à une contribution volontaire de la Finlande). Le film documentaire « *Europe : Which Children Matter?* », mettant en lumière les expériences vécues par les enfants roms dans les systèmes scolaires britannique et tchèque, a été réalisé par le projet REST et l'ONG tchèque Prameni, avec le soutien du Conseil de l'Europe. Ce projet a été intégré au programme conjoint INSCHOOL afin de pérenniser l'action.

Une contribution volontaire de la Finlande dans le cadre du suivi d'activités antérieures sur le mariage précoce ou forcé dans les communautés roms ou issues des Gens du voyage a permis de financer la visite d'étude à Londres, en décembre 2017, de 12 experts finlandais, français, grecs, irlandais, italiens et polonais à la Forced Marriage Unit (Unité sur les mariages forcés) du Royaume-Uni. Le rapport et les conclusions de la visite d'études seront examinés lors de la 15^e réunion du CAHROM prévue à Athènes (Grèce) en mai 2018.

Un Guide de bonnes et prometteuses pratiques visant à prévenir et à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé élaboré par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) avec la contribution du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) et du Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV), a été adopté par le CDDH en juin 2017 et soumis au Comité des Ministres pour information. Une conférence internationale organisée à Londres, en mai 2018, par les autorités britanniques sous les auspices du Conseil de l'Europe, examinera cette question de manière plus approfondie.

Ces questions ont également été examinées par des organes de suivi spécialisés. Par exemple, dans le premier rapport de base sur l'Albanie, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) encourage les autorités albanaises à mener des recherches sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, comme la violence sexuelle, le harcèlement sexuel et les mariages forcés ou d'autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, ainsi que sur la violence à l'égard de groupes vulnérables de femmes tels que les femmes et les jeunes filles roms et les femmes âgées.

Dans ses rapports d'évaluation par pays, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) porte une attention particulière à la prévention de la traite des êtres humains parmi les enfants roms, notamment aux mesures prises pour assurer la scolarisation, l'accès aux soins de santé, la disponibilité de centres d'accueil pour les enfants vivant dans la rue et, enfin, le travail accompli par les médiateurs de santé.

Le 6^e rapport général sur les activités du GRETA, qui couvre l'année 2016, met l'accent sur la traite des enfants et aborde, entre autres, le problème de la traite d'enfants roms. Le rapport souligne que l'absence d'enregistrement à la naissance touche essentiellement les enfants des communautés roms, et les rend vulnérables à la traite. Le GRETA note que les mesures visant à résoudre les problèmes d'enregistrement des naissances doivent faire partie intégrante des politiques sociales et sanitaires nationales. Par exemple, s'il n'existe pas de service social pour aider les parents roms à obtenir des documents d'identité personnels, ils ne peuvent pas s'inscrire auprès d'un médecin généraliste et le médecin généraliste ne peut pas les aider à enregistrer leur nouveau-né. La mise en œuvre de projets ayant pour but la création de services sociaux innovants offre des possibilités d'application, dans la pratique, de mesures juridiques visant à améliorer l'enregistrement des naissances et à combler le fossé entre les domaines de la santé publique et le travail social.

Bien que l'absence de données officielles ventilées selon l'origine ethnique empêche une évaluation fiable du phénomène de la traite au sein des communautés roms, les faits semblent prouver que les Roms, en particulier les femmes et les enfants roms, sont fortement vulnérables à la traite compte tenu de formes structurelles de la discrimination liées au genre et à l'origine ethnique, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qui se traduisent par de mauvais résultats scolaires, un niveau élevé de chômage, des violences domestiques et des conditions de vie précaires qui concernent essentiellement les femmes et les enfants. En Bulgarie, par exemple, selon les estimations des experts, les enfants d'origine rom représenteraient entre 50 et 80 % des enfants victimes de traite⁴.

⁴ Kamelia Dimitrova, Yva Alexandrova, *Countering new forms of Roma child trafficking* (CONFRONT), Centre pour l'étude de la démocratie, Sofia, mars 2015.

Plusieurs rapports du GRETA publiés en 2016 font référence à des cas de traite aux fins de mendicité forcée d'enfants roms (Albanie, Bulgarie, Croatie) et aux fins de mariage précoce/contraint de jeunes filles roms. Dans ses rapports sur l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, le Monténégro, la République de Moldova, la Roumanie et la République slovaque, le GRETA a recommandé aux autorités d'intensifier leurs efforts pour prévenir la traite des enfants, notamment en accordant une attention particulière aux enfants roms, à leur inclusion dans l'éducation et à la prévention des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés.

Le problème de l'abandon scolaire touche de manière disproportionnée les enfants des communautés roms et les enfants vivant en zone rurale. Les rapports du GRETA font état d'une augmentation de l'abandon scolaire en Croatie et en Roumanie⁵. Les rapports du GRETA ont examiné ces questions en République de Moldova⁶ et au Monténégro,

Un autre domaine de préoccupation pour le GRETA est l'absence d'une assistance à long terme pour assurer la réintégration des enfants victimes de la traite.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 3 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les plus vulnérables des Roms ont été soutenus pour prendre une part active à la vie de la société, aidés par des associations dynamiques roms de la société civile ».

Objectif spécifique 2.3 : Donner des moyens d'agir aux femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La 6^e Conférence internationale des femmes issues des communautés roms, « Les femmes et la représentation politique : le cas des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage » (Strasbourg, novembre 2017) a réuni plus de 100 participants, dont près de 70 femmes des communautés rom et des Gens du voyage. Des députés et d'anciens députés, des représentants de partis politiques, d'organisations internationales, de représentations permanentes et d'entités du Conseil de l'Europe (Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Unité pour l'égalité de genre, etc.) ont également participé à l'événement. Les conclusions et recommandations de la conférence seront présentées et examinées lors de la 15^e réunion du CAHROM à Athènes (Grèce) en mai 2018, et à l'occasion de la 5^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage prévue à Strasbourg en juin 2018.

Un engagement à promouvoir l'égalité entre les sexes et la présence de femmes membres de minorités ethniques, en particulier de femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage, dans les organes décisionnels, ainsi que leur représentation politique, a été signé par 13 représentants de partis/groupes politiques en marge de la conférence. Dans son message à l'occasion de la Journée internationale des Roms (8 avril), le Secrétaire Général a exhorté d'autres dirigeants politiques et partis à signer cet engagement.

Des membres du réseau de femmes roms IRWN-Phenjalipe ont bénéficié d'une formation dispensée par divers secteurs du Conseil de l'Europe et d'une aide pour le processus d'enregistrement du réseau.

Le programme conjoint CdE/CE sur l'accès des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage à la justice (JUSTROM) a fourni une aide juridique par le truchement de cliniques juridiques pourvues d'avocats, de parajuristes et de médiateurs communautaires en Bulgarie, Grèce, Irlande, Italie et Roumanie. Dans le cadre du programme JUSTROM, deux cliniques juridiques par pays étaient en activité de février 2017 à mars 2018, fournissant des informations sur les droits de l'homme à environ

⁵ Rapport du GRETA sur la Croatie, paragraphe 63, sur la Roumanie, paragraphe 67.

⁶ Rapport du GRETA sur la République de Moldova, paragraphe 68.

10 000 femmes roms et de la communauté des Gens du voyage, et des conseils/aides juridiques à près de 4 000 personnes (dont 3 000 femmes) dans 50 communautés. Une contribution volontaire de la Grèce a permis d'étendre le programme JUSTROM à Xanthi, en Grèce. En décembre 2017, la Commission européenne a convenu de poursuivre le programme en coopération avec le Conseil de l'Europe : en conséquence, JUSTROM2 court du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 3 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les plus vulnérables des Roms ont été soutenus pour prendre une part active à la vie de la société, aidés par des associations dynamiques Roms de la société civile »

Priorité n° 3 : Promouvoir des modèles novateurs de solutions locales

Objectif général : Permettre aux autorités locales et régionales de combattre plus efficacement la discrimination et d'élaborer des stratégies favorisant la pleine intégration des Roms et des Gens du voyage dans la société

Objectif spécifique 3.1 : Favoriser la participation des Roms et des Gens du voyage à la prise de décision au niveau local

Après la mise en œuvre réussie des programmes conjoints ROMED et ROMACT, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne (DG NEAR) ont signé en mai 2017 un nouveau programme conjoint « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) », qui sera mis en œuvre par l'équipe Roms et Gens du voyage et le Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP) dans les Balkans occidentaux et en Turquie dans près de 50 municipalités d'ici fin avril 2020. Les objectifs du programme sont les suivants :

- accroître la volonté politique et mobiliser un engagement politique soutenu de la part des pouvoirs locaux ;
- renforcer l'autonomie de la communauté rom, tant au niveau individuel que communautaire ; et
- améliorer et étendre l'engagement, les capacités, les connaissances et les compétences des institutions.

Les actions visent à aider les autorités locales à intégrer une dimension ou des mesures spécifiques aux Roms dans les politiques générales, les budgets et les services publics relevant de leurs compétences, et à renforcer la participation des citoyens roms à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et projets. Grâce à ce programme, les municipalités participantes sont censées maintenir des dispositions solides afin de continuer à répondre aux besoins de la population rom, par exemple des plans d'action locaux durables et un meilleur accès des Roms aux services publics.

La phase de démarrage du programme ROMACTED a été finalisée en novembre 2017. Des équipes nationales, composées d'organisations de soutien, de correspondants et de facilitateurs, ont été mises en place dans chacun des sept pays bénéficiaires. Les responsables de projet ont suivi une formation initiale en novembre 2017, à Strasbourg, et les équipes nationales en décembre 2017, à Budapest. Les visites sur le terrain dans les municipalités ont commencé en décembre 2017. Des événements de lancement sont prévus dans chacun des pays bénéficiaires entre février et mai 2018.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 1 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les États membres ont été soutenus dans leur capacité à favoriser l'inclusion sociale des Roms et le respect des droits de l'homme ».

- **Soutenir la participation des Roms et des Gens du voyage à la vie politique au niveau local**

Afin d'améliorer la participation politique des Roms et des Gens du voyage, des « écoles/académies politiques » proposent une formation aux citoyens issus des communautés rom et des Gens du voyage susceptibles de se présenter aux élections au niveau local, afin de les rapprocher des processus décisionnels locaux et de promouvoir leur participation active à l'administration locale. En 2016, la formation dispensée en Bosnie-Herzégovine s'est traduite par l'élection de dix personnes d'origine ethnique rom au sein de conseils locaux. L'école/académie politique mise en place au Portugal en 2017 sera poursuivie en 2018. La France et l'Italie y prendront part cette année.

Objectif spécifique 3.2 : Renforcer la capacité des autorités locales et régionales à concevoir et à mettre en place des plans, des stratégies et des services pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage

Le programme conjoint Conseil de l'Europe/Commission européenne « Renforcement de la volonté politique et des capacités pour l'inclusion des Roms au niveau local et régional (ROMACT)⁷ » a été mis en œuvre dans 107 municipalités (29 en Bulgarie, trois en République tchèque, sept en Hongrie, sept en Italie, 51 en Roumanie et dix en République slovaque). Cinquante-six plans d'action conjoints élaborés et approuvés par les conseils locaux couvrent les domaines suivants : documents d'identité, emploi, éducation, infrastructures, médiation, travail social, culture, santé, petites infrastructures, nettoyage des décharges et routes. Ils ont permis de toucher plus de 254 000 personnes. Les experts de ROMACT ont également aidé les municipalités à accéder aux financements de l'UE.

Le programme ROMACT comprend également une composante axée sur les visites d'étude et l'offre de services de médiation et de formation interculturelle pour les pays accueillant des Roms non-ressortissants (614 personnes provenant de municipalités de pays d'Europe occidentale ont été formées dans ce cadre).

- Les actions susmentionnées ont contribué à l'atteinte du résultat attendu n° 1 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les États membres ont été soutenus dans leur capacité à favoriser l'inclusion sociale des Roms et le respect des droits de l'homme ».

Mesures d'accompagnement

- **Organes de suivi**

La mise en œuvre du Plan d'action thématique est également appuyée par les travaux des organes de suivi compétents du Conseil de l'Europe (voir ci-dessus sous le point 2.2). La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a couvert les questions roms dans ses rapports nationaux et conclusions de suivi intermédiaire dans le cadre de ses activités de suivi par pays, et a continué d'observer la situation des Roms et d'adresser aux États membres des recommandations relatives à cette communauté. En ce qui concerne la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, son Comité consultatif attache, dans ses avis, une attention considérable aux questions relatives aux

⁷ Les activités mises en œuvre dans le cadre du programme ROMACT suivent généralement quatre étapes méthodologiques dans chaque municipalité : 1. souscrire des engagements ; 2. s'entendre sur les besoins et les plans ; 3. traduire la liste des priorités des communautés en mesures concrètes ; 4. financer, mettre en œuvre et suivre le processus. Les activités spécifiques comprennent des actions de mobilisation communautaire ; une sensibilisation à la nécessité de lutter contre la marginalisation ; la création de groupes de travail au niveau municipal et la désignation de coordinateurs ; le recensement des parties prenantes ; la création de Groupes d'action communautaire (GAC) ; l'évaluation des capacités des municipalités ; la conduite d'évaluations des besoins communautaires ; l'élaboration de la liste des priorités des communautés ; l'élaboration et l'adoption de plans d'action conjoints pour l'intégration des Roms ; la mise en œuvre d'actions à court et moyen terme ; l'intégration des questions roms dans le plan/la stratégie de développement local des municipalités ; des sessions de renforcement des capacités des autorités locales et de la communauté rom ; et le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions.

Roms. Des avis récents ont mis en lumière les problèmes liés au logement, à l'éducation, à la discrimination et aux langues. Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires continue de suivre la situation de la langue romani dans les rapports d'évaluation qu'il a adoptés concernant les pays ayant ratifié cet instrument et ayant considéré les Roms comme groupe minoritaire protégé sur le plan linguistique.

- *Rapporteurs sur les questions roms*

Lors de sa 84^e réunion tenue en décembre 2015, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a désigné son expert de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » comme rapporteur sur les questions roms, et l'a notamment chargé de le représenter aux réunions du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM). Depuis lors, le rapporteur sur les questions roms du CDDH a participé activement aux manifestations et réunions pertinentes et a régulièrement fait rapport au CDDH. Le conseiller juridique du Forum européen des Roms et Gens du voyage (FERV) a participé assidument aux réunions du CDDH. Il a introduit avec succès les perspectives des Roms et des Gens du voyage dans les discussions du CDDH portant en particulier sur des questions comme le mariage forcé, les droits sociaux, la liberté d'expression, les migrations et les défenseurs des droits de l'homme.

Le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) a nommé deux rapporteurs sur les questions roms pour faciliter l'intégration dans ses travaux de la question relative aux droits des enfants roms. Le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) a nommé un rapporteur sur les questions roms lors de sa 36^e réunion en mars 2017.

En plus d'un rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) a nommé quatre autres rapporteurs, chargés notamment des questions afférentes à la jeunesse rom, aux enfants roms, à l'antitsiganisme/aux crimes de haine et au rôle des pouvoirs locaux et régionaux.

Tous les rapporteurs assurent des synergies entre les comités intergouvernementaux respectifs et leurs secrétariats et en leur sein. De meilleures relations de travail entre le CAHROM et le CAHENF, la GEC, le CDDH, le Conseil mixte pour la jeunesse, le Conseil consultatif pour la jeunesse et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont été observées en 2017. La nomination en 2018 de rapporteurs sur les Roms et les Gens du voyage au sein du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), du Comité européen de coopération juridique (CDDJ) et du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) serait la bienvenue.

- *Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) - Travaux thématiques*

En 2017, les examens thématiques par les pairs menés par le CAHROM ont porté sur les médiateurs scolaires, les groupes roms de l'Est, l'absence de documents d'identité, la langue romani et l'enseignement de l'histoire des Roms. Trente-deux experts issus de 26 États membres ont participé à cinq visites thématiques du CAHROM, lequel a approuvé cinq nouveaux rapports thématiques. En novembre 2017, le CAHROM a approuvé et publié une analyse de l'impact, des résultats et des suites données à ses (30) visites et rapports thématiques entre 2012 et 2017.

Le Conseil de l'Europe a poursuivi et développé son dialogue avec les organisations internationales sur les politiques d'intégration des Roms et des Gens du voyage, au travers notamment d'une réunion de coordination avec les partenaires internationaux intergouvernementaux organisée dans le cadre de la 13^e réunion du CAHROM tenue à Prague en mai 2017, où la proposition de créer un groupe d'action international sur la lutte contre l'antitsiganisme a été examinée.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 1 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les États membres ont été soutenus dans leur capacité à favoriser l'inclusion sociale des Roms et le respect des droits de l'homme ».

- Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage

Le nouveau Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage a été consolidé par quatre réunions (2016-2017) auxquelles a participé le Forum européen des Roms et Gens du voyage (FERV). La 4^e réunion du Dialogue tenue en septembre 2017 était consacrée à la transition de l'éducation à l'emploi, en particulier pour les jeunes Roms. À cette occasion, de nouvelles méthodes de sélection des participants ont été introduites, ces derniers étant pour la première fois repérés par le biais d'un appel à candidatures ouvert, publié sur internet. La réunion du Dialogue a adopté neuf recommandations sur l'amélioration de la transition de l'éducation vers l'emploi (en mettant l'accent sur les jeunes des communautés roms et de Gens du voyage), qui ont été présentées lors de la 14^e réunion du CAHROM (Strasbourg, octobre 2017) par un rapporteur ad hoc du Dialogue, et lors de la Plateforme européenne de l'UE pour l'intégration des Roms en novembre 2017 à Bruxelles, par la Directrice générale de la Démocratie (DG II). Elles ont été examinées plus avant lors de la 15^e réunion du CAHROM prévue à Athènes (Grèce) en mai 2018, en vue de préparer un séminaire international sur le même thème qui se tiendra dans l'archipel des Brioni en septembre 2018, sous l'égide de la Présidence croate du Comité des Ministres.

Les secrétariats respectifs de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires sont régulièrement représentés aux réunions du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage. Lors de la 4^e réunion, le représentant de l'ECRI a présenté les actions positives entreprises dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 3 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les plus vulnérables des Roms ont été soutenus pour prendre une part active à la vie de la société, aidés par des associations dynamiques Roms de la société civile ».

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

L'Alliance parlementaire contre la haine a tenu une audition à Paris, en mars 2017, sur les « Lieux de mémoire et institutions culturelles comme outils pour contrer la haine », avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms.

La commission sur l'égalité et la non-discrimination prépare actuellement un rapport sur les mariages forcés en Europe, qui couvrira, entre autres, la situation des Roms. Une audition sur la situation des femmes appartenant à des minorités, organisée conjointement en septembre 2015 par la sous-commission sur les droits des minorités et la sous-commission sur l'égalité de genre, avec la participation d'un représentant des Roms, a contribué à cette évolution. Les travaux du CAHROM sur cette question sont également pris en compte. Le projet de résolution devrait être débattu par l'Assemblée en juin 2018.

- Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

En mars 2017, la « Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme » a été présentée lors de la session du Congrès par le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms, et M. John

Warmisham, porte-parole du Congrès pour les questions relatives aux Roms. La Déclaration, signée à ce jour par 83 représentants de 32 États membres, est un document phare pour la lutte contre l'antitsiganisme au niveau local et régional. Elle donne aux pouvoirs locaux et régionaux la possibilité de se positionner clairement dans la lutte contre l'antitsiganisme. Elle a été traduite en 21 langues et est ouverte à la signature en ligne. Dans son message prononcé lors de la Journée internationale des Roms (8 avril), M. Warmisham a exhorté les autres élus locaux et régionaux à signer cette déclaration.

En octobre 2017, à l'occasion du 10^e anniversaire du prix DOSTA! – Congrès pour les municipalités, le prix a été décerné aux municipalités de Şişli (Turquie), Volos (Grèce) et Gliwice (Pologne) en reconnaissance de leurs efforts en faveur de l'intégration des Roms, en particulier dans le domaine de l'éducation. Le Prix 2017 a souligné que le renforcement des capacités et l'investissement dans l'éducation des enfants Roms et des Gens du voyage sont essentiels pour améliorer la situation des communautés roms et des Gens du voyage dans leur ensemble.

L'année 2017 a été le théâtre du lancement de l'Alliance ukrainienne des villes et régions pour le développement d'initiatives roms, une initiative conjointe de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et de l'ONG rom Chiricli. Un séminaire organisé à Kiev, Ukraine, en novembre 2017, a réuni 50 participants de différentes régions, municipalités et institutions ukrainiennes, y compris des représentants du Conseil de l'Europe, de l'ONU, de l'UE et de cinq ministères ukrainiens. Des sujets comme le logement des Roms, l'absence de documents d'identité et certaines bonnes pratiques ont été examinés au cours de la réunion. La Déclaration contre l'antitsiganisme a été signée par les municipalités participantes. Le projet « Protéger les minorités nationales, y compris les Roms, et les langues minoritaires en Ukraine », qui sera mis en œuvre conjointement entre mars 2018 et août 2020 par l'équipe Roms et Gens du voyage et l'unité « Non au discours de haine et coopération » du Service de l'antidiscrimination dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2020, a entre autres priorités la résolution du problème de défaut de papiers d'identité par la création d'unités mobiles, la mise en place de l'Institution de médiateurs de la santé et le renforcement de leurs capacités.

En décembre 2017, le Secrétariat de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a présenté son travail à plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et d'aide au développement, ainsi qu'à l'administration de la ville de Strasbourg. Un aperçu de la situation des femmes roms en politique a été préparé. L'Alliance a poursuivi ses activités avec une réunion à Athènes, Grèce, en avril 2018, co-organisée par l'Association grecque des municipalités (KEDE) afin de relancer une Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms au niveau national en Grèce.

- Les actions susmentionnées ont contribué à la réalisation du résultat attendu n° 1 du Programme « Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants » inscrit au Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2016-2017 : « Les États membres ont été soutenus dans leur capacité à favoriser l'inclusion sociale des Roms et le respect des droits de l'homme ».

- Recrutement de professionnels roms au Secrétariat du Conseil de l'Europe

Le Plan d'action thématique prévoit également le recrutement de professionnels roms au Secrétariat du Conseil de l'Europe. Actuellement, 13 agents d'origine ethnique rom sont employés sous différents types de contrats et dans divers lieux (siège de Strasbourg, centres européens de la jeunesse et bureaux extérieurs). Leurs contrats de travail sont souvent liés à la mise en œuvre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. En outre, une coopération a été établie en 2017 entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et l'université d'Europe centrale, à Budapest, Hongrie, en vue de proposer des places de stage aux diplômés de cette université d'origine rom. À ce jour, deux stagiaires roms ont ainsi rejoint le Secrétariat, l'un travaillant au secrétariat de l'ECRI et l'autre au Service de la jeunesse. Une première évaluation préliminaire de la coopération s'est révélée positive, de sorte que les possibilités de la poursuivre et de l'étendre en 2018 sont actuellement à l'étude.